

2007/8589 - RESILIATION SANS FAUTE DU MARCHE N° 25.2025 D'ACQUISITION, DE MAINTENANCE DE SERVEURS POUR SYSTEME D'EXPLOITATION MICROSOFT WINDOWS OU LINUX, DE LOGICIELS CONNEXES ET DES PRESTATIONS ASSOCIEES AVEC LA SOCIETE ECONOCOM PRODUCTS AND SOLUTION (DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 27 novembre 2007 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Par délibération n° 2005/4889 en date du 21 mars 2005 et par marché notifié le 18 mai 2005, la Ville de Lyon a conclu un marché d'acquisition, maintenance de serveurs pour système d'exploitation Microsoft Windows ou Linux, de logiciels connexes et des prestations associées avec la société Econocom Products and Solution.

Dans le cadre du renouvellement du projet « plan d'équipements informatique », dont l'objectif est de répondre aux besoins courants en équipements (matériels et logiciels : postes de travail, éléments actifs de réseau, serveurs...) et en prestations associées (support SVP, installations, maintenance, intégration opérationnelle...), il est prévu de globaliser les problématiques pour une recherche d'économie d'échelle, et de redéfinir l'allotissement du marché ainsi que le périmètre du besoin de façon :

- ◆ à respecter les domaines de compétences,
- ◆ à répondre aux besoins renouvelés de la Ville de Lyon,
- ◆ à établir une simplification de gestion.

Or, pour répondre à ce besoin, le marché actuel à bons de commande de la DSIT dont l'échéance n'est pas identique pour l'ensemble de ces contrats n'est plus adapté. Ainsi, dans un souci de simplification, de synchronisation des échéances desdits marchés et d'optimisation des coûts des procédures, il vous est proposé de résilier ce marché pour motif d'intérêt général et sans faute du titulaire conformément à l'article 20-1 des CCAP dudit contrat.

Ce marché à bons de commande d'une durée ferme de trois ans est doté d'un montant minimum de 1 300 000 euros TTC et d'un montant maximum de 4 500 000 euros TTC sur toute la durée du marché. L'engagement minimum pour ce marché a été atteint par la Ville de Lyon, aucune indemnité compensatoire ne sera par conséquent allouée au titulaire du contrat résilié conformément à l'article 20-1 des CCAP dudit contrat.

La résiliation de ce marché prendra effet à partir du 1^{er} février 2008. En application du contrat, les bons de commande engagés antérieurement

à cette date seront exécutés jusqu'à la réalisation de la prestation commandée (soit une durée maximum de deux mois). »

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la délibération du 21 mars 2005 ;

Vu le marché n° 25.2025 d'acquisition, de maintenance de serveurs pour système d'exploitation Microsoft Windows ou Linux, de logiciels connexes et des prestations associées passé avec la société Econocom Products and Solution ainsi que son CCAP valant acte d'engagement ;

Oui l'avis de sa Commission Administration Générale – Marchés et Travaux ;

DE LIBERE

1- La de résiliation sans faute et sans indemnité du marché n° 252025 conclu avec la société Econocom pour « l'acquisition et maintenance de serveurs pour système d'Exploitation Microsoft Windows ou Linux, de logiciels connexes et de prestations associées » est approuvé.

Mise en forme : Puces et numéros

2- M. le Maire est autorisé à mettre fin au marché relatif à l'acquisition, à la maintenance de serveurs pour système d'exploitation Microsoft Windows ou Linux, de logiciels connexes et des prestations associées et ce conformément au contrat.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

H. JACOT